



46^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue Interactif avec la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste

Genève, le 4 mars 2021

Déclaration de la Suisse

La Suisse remercie la Rapporteuse spéciale pour son rapport et salue l'analyse de la perspective de genre dans les mesures de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent. Elle partage sa préoccupation selon laquelle la lutte antiterroriste est souvent considérée, à tort, comme neutre du point de vue du genre, tant dans ses pratiques que dans ses conséquences.

La Rapporteuse spéciale rappelle aussi avec raison que les femmes ont toujours eu du mal à être dûment représentées dans les forces de sécurité chargées au premier chef de la lutte antiterroriste. La Suisse attache une grande importance au renforcement de la participation effective des femmes dans toutes les instances et processus décisionnels en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures antiterroristes.

La Suisse considère également qu'une collaboration étroite avec la société civile, en particulier les organisations de femmes, est nécessaire. A cette fin, la Suisse a notamment soutenu l'élaboration d'une stratégie par le Bureau de lutte contre le terrorisme de l'ONU pour l'engagement des acteurs de la société civile. Il est à présent essentiel que l'ONU et les Etats membres dédient l'attention et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie.

Madame la Rapporteuse spéciale,

Quelles actions concrètes sont prioritaires de la part des entités onusiennes et des Etats membres, afin que l'inclusion systématique de la dimension genre soit effective?

Enfin, la Suisse rappelle que seules des politiques et pratiques basées sur l'Etat de droit et respectant les droits de l'homme et les libertés fondamentales auront des effets positifs à long terme contre le terrorisme.

Je vous remercie.